

FCP de droit français

STRATEGIE & CONVICTION

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Forvis Mazars

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	8
4. Certification du Commissaire aux Comptes	13
5. Comptes de l'exercice	18
6. Annexe(s)	49
Caractéristiques de l'OPC	50
Information SFDR	53

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le Président de la Lazard Frères Gestion pour le FCP **STRATEGIE&CONVICTION** (Code ISIN : FR0011347236) a décidé de modifier le FCP **STRATEGIE & CONVICTION** « Article 8 » au sens du Règlement SFDR, en lieu et place de « Article 6 ».

➤ **Date d'effet : 19/03/2025**

Le Président de la Lazard Frères Gestion pour le FCP **STRATEGIE & CONVICTION** (Code ISIN : FR0011347236) a décidé de mettre fin au prélèvement des commissions de mouvement et la mise en place d'un forfait des Frais de Fonctionnement et Services (FFS).

➤ **Date d'effet : 09/09/2025**

Performance

La performance de l'OPC sur la période a été de : +2,5%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice (50% MSCI World All Countries + 50% ICE BofAML Euro Broad Market) sur la période a été de : +4,7%.

Environnement économique et marchés

L'environnement économique mondial a connu de profonds changements en 2025. Les États-Unis ont annoncé une forte augmentation des droits de douane sur leurs importations, rompant avec l'ordre établi depuis quarante ans. Dans le même temps, les agissements de Donald Trump ont ravivé les débats sur l'indépendance de la Réserve Fédérale. En Europe, l'Allemagne a opéré un tournant radical en matière de politique budgétaire, avec l'annonce d'un plan de soutien de grande ampleur. En parallèle, l'instabilité géopolitique a mis en évidence la dépendance de l'Europe à l'égard de ses partenaires traditionnels, conduisant les pays européens à accélérer le développement de leurs capacités militaires.

Sur les marchés, la plupart des classes d'actifs ont enregistré de solides performances, malgré des phases de forte volatilité. Les indices actions ont terminé l'année proches de leurs plus hauts historiques, l'intelligence artificielle restant le thème dominant. Sur les marchés obligataires, le crédit s'est montré particulièrement dynamique, tandis que les perspectives d'assouplissement monétaire ont soutenu la performance des obligations d'État américaines et britanniques. En revanche, les préoccupations budgétaires ont pesé sur les obligations d'État allemandes, françaises et japonaises. L'année a été particulièrement favorable aux marchés émergents et aux métaux précieux. À l'inverse, le dollar et le pétrole ont chuté.

Malgré un pic de volatilité au printemps, lié aux annonces sur les droits de douane réciproques, la plupart des classes d'actifs ont affiché de bonnes performances. L'appétit pour le risque a notamment été porté par la résilience de l'économie mondiale, les baisses de taux de la Fed et un optimisme persistant vis-à-vis de l'IA.

Au niveau des marchés actions, l'indice MSCI World All Country en dollar a progressé de +22,9%. Les marchés émergents ont nettement surperformé les marchés développés. L'indice MSCI Emerging Markets en dollar a enregistré une performance de +34,3%. Dans le même temps, parmi les pays développés, le Topix a progressé de +25,5%, l'Euro Stoxx de +21,2% et le S&P 500 de +17,9 %.

Pour un investisseur européen non couvert contre le risque de change, l'appréciation de l'euro face au dollar (+13,4%) et au yen (+13,0%) réduit significativement la performance des indices libellés dans ces devises.

Au niveau des marchés obligataires, tous les segments ont enregistré des performances positives dans la zone euro : +8,5% pour l'indice Markit iBoxx AT1, +4,8% pour l'indice Markit iBoxx des obligations High Yield, +3,0% pour l'indice iBoxx des obligations Investment Grade et +0,6% pour l'indice BofA des obligations d'État.

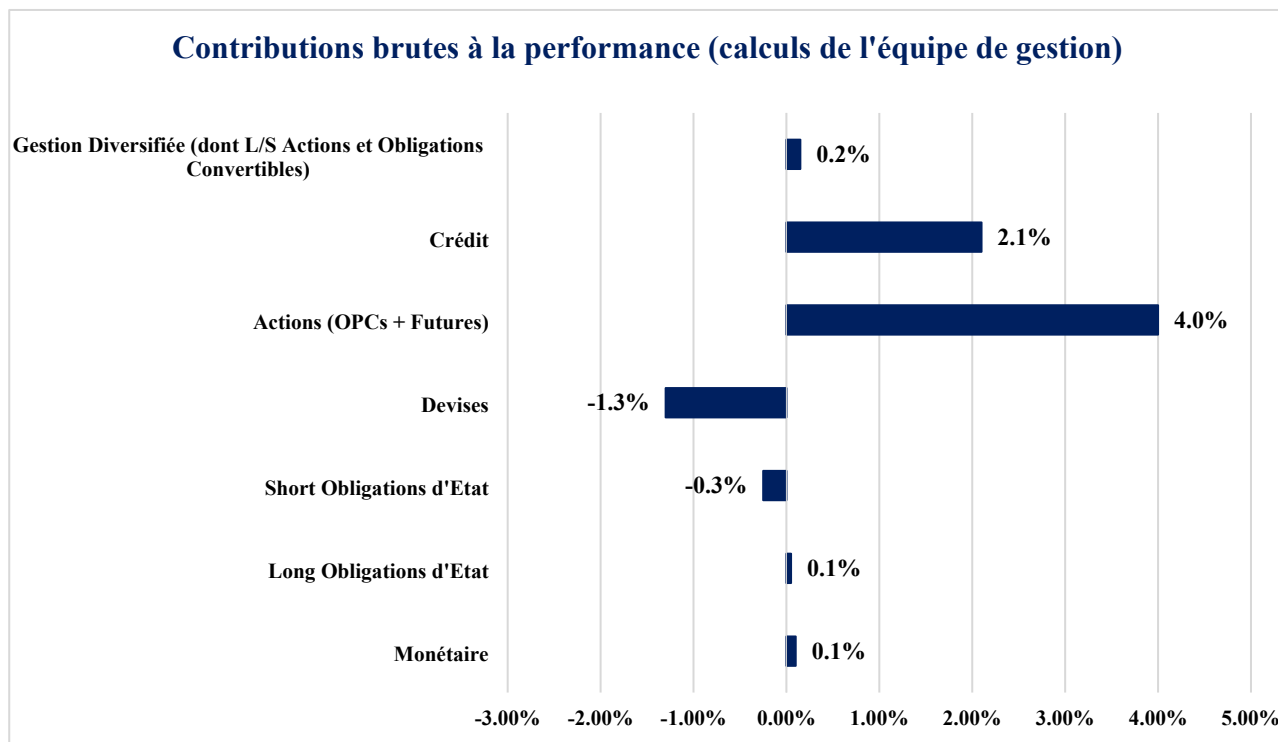
Les taux à 10 ans des obligations d'État ont enregistré des évolutions très contrastées : des hausses significatives au Japon (+109 pb), en Allemagne (+45 pb) et en France (+29 pb), contre un recul marqué aux États-Unis (-44 pb) et au Royaume-Uni (-23 pb), où les taux à deux ans ont baissé encore davantage.

Au niveau des matières premières, l'indice S&P GSCI est resté globalement stable. Néanmoins, le prix du baril de Brent a baissé de 19%, passant de 75 à 61 USD. L'indice Bloomberg des métaux précieux a progressé de 80,2%, porté notamment par une forte hausse des prix de l'or et de l'argent.

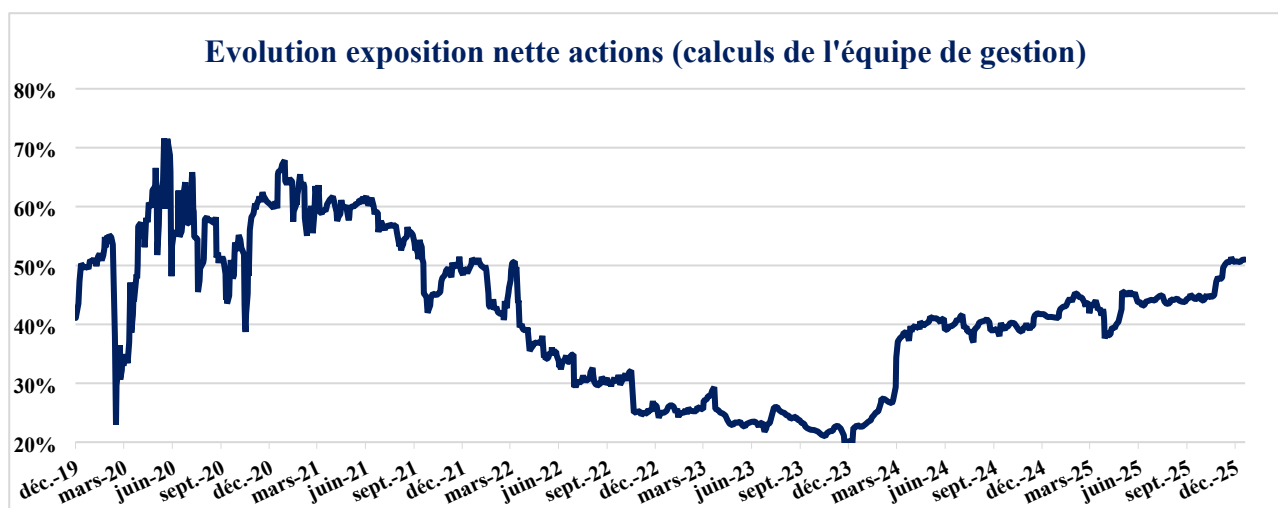
Politique de gestion

Pour rappel, le portefeuille s'articule autour d'une poche actions et d'une poche crédit

Les deux poches ont contribué positivement à la performance en 2025.



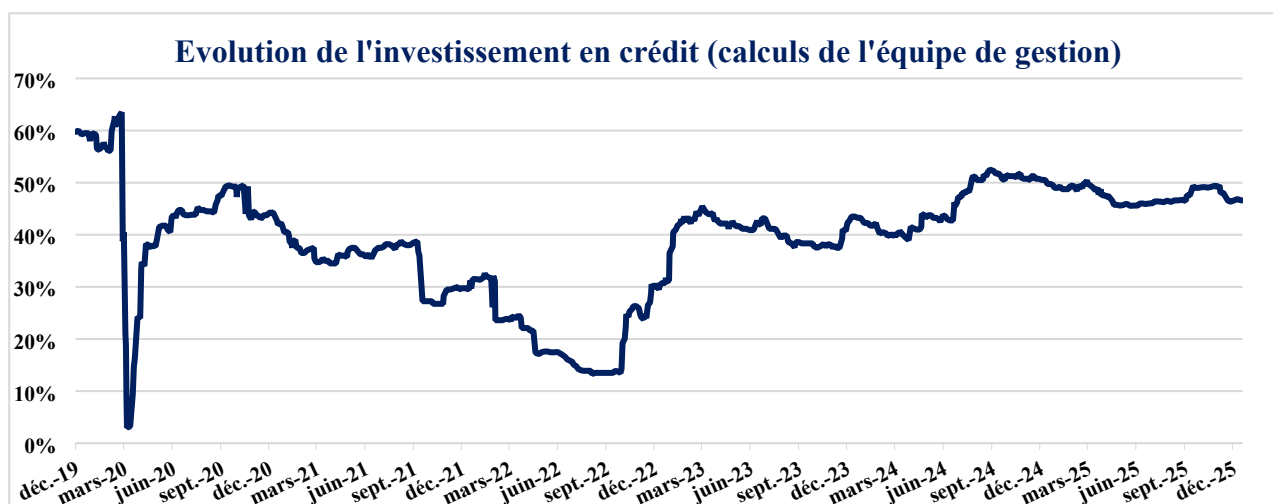
Composante actions :



La poche était surpondérée en actions européennes et sous-pondérée en actions américaines. Les positions en actions européennes ont été gagnantes. A contrario, dans un contexte de dépréciation du dollar, les investissements en actions américaines ont été plus mitigés (notamment les small-mid caps qui ont contribué négativement à la performance du fonds). L'exposition aux actions émergentes a également été plutôt pertinente.

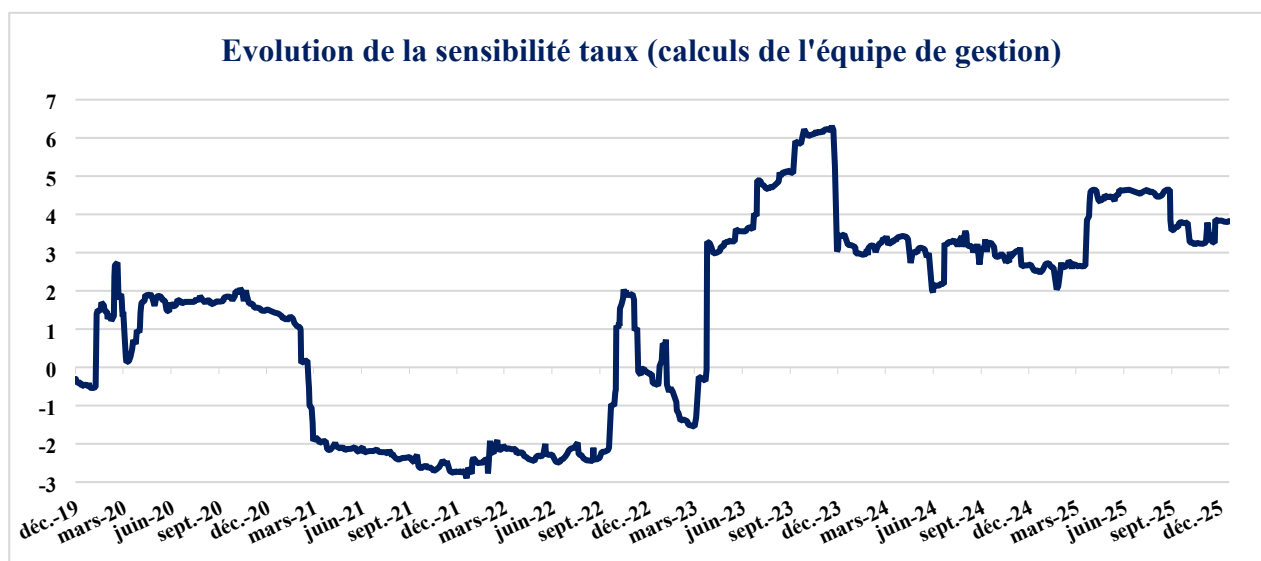
Il est à noter que le poids des actions a régulièrement été augmenté au cours de l'exercice.

Composante crédit :

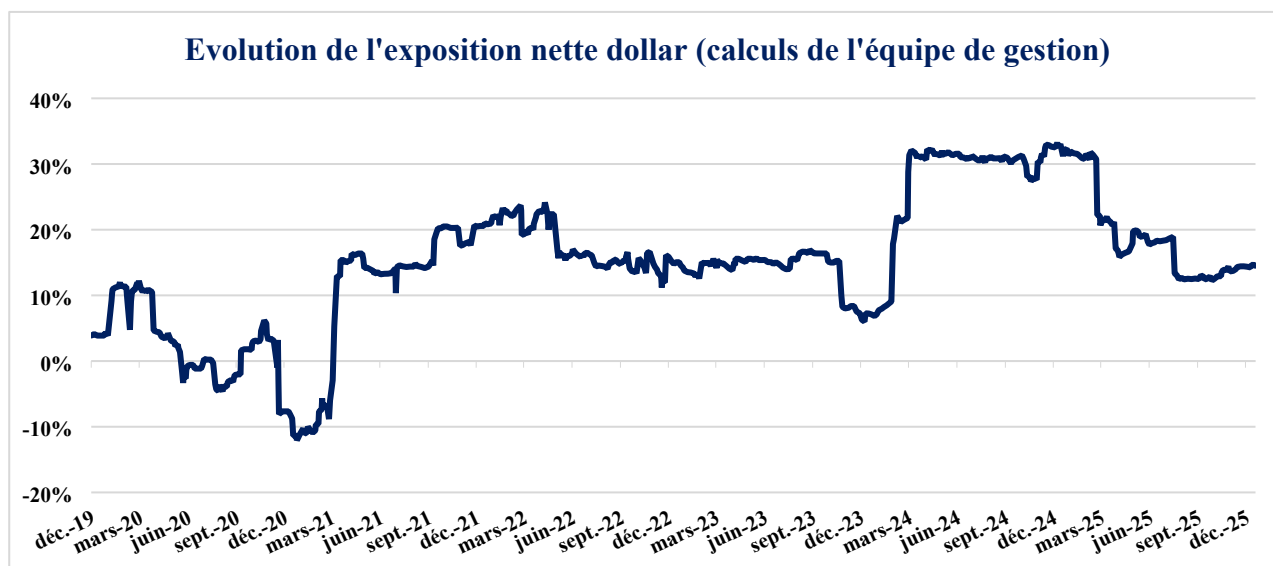


Les segments à haut rendement se sont particulièrement distingués, bénéficiant à la fois d'un portage élevé et d'une compression des primes de risque. Les subordonnées financières ont ainsi été sources de profits. La composante Investment Grade, qui constitue la majorité de la poche crédit, s'est aussi très bien comportée en 2025.

Mouvements tactiques :



Les positions (longues) en obligations d'Etat allemandes ont peiné suite à l'annonce d'un vaste plan de relance budgétaire visant à renforcer les dépenses de défense et à investir dans les infrastructures.



Le poids du dollar a été réduit en 2025. Ce qui fut une bonne décision. En revanche, la position tactique en yen (Vs eur) a été très coûteuse.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EURO MONEY MARKET-B	24 732 584,13	24 835 208,74
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	22 577 235,00	22 571 595,00
LAZARD CREDIT FI SRI - Part PC EUR	7 182 290,00	10 416 895,00
Lazard Euro Short Duration SRI - Action PVC EUR	-	13 459 965,00
LAZARD EURO CREDIT SRI - Action PC EUR	-	12 871 345,00
LAZARD INNOVATION Part IC	548 125,00	12 223 950,00
LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND EA ACC EUR	4 514 533,50	6 266 143,50
LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	4 342 690,00	4 808 240,00
LAZARD EQUITY SRI PC	4 326 592,00	4 645 517,50
LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - Action PC EUR	2 421 645,00	6 150 430,00

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- o Prêts de titres : -
- o Emprunt de titres : -
- o Prises en pensions : -
- o Mises en pensions : -

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 87 019 273,46

- o Change à terme : -
- o Future : 87 019 273,46
- o Options : -
- o Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces (*)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces	-
Total	-

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-
. Autres revenus	-
Total des revenus	-
. Frais opérationnels directs	-
. Frais opérationnels indirects	-
. Autres frais	-
Total des frais	-

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul retenue est la VaR Absolue.

Niveau maximum de VaR mensuelle : 6,97%.

Niveau minimum de VaR mensuelle : 4,60%.

Niveau moyen de VaR mensuelle : 5,75%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

Population au 31/12/2025 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)

Effectif au 31-12-2025 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2025 en €	Rémunération variable au titre de 2025 (cash payé en 2026 et différé attribué en 2026) en €
238	24 995 970	30 680 419

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2025 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	6 039 718
Autres	65	29 528 336
Total	68	35 568 054

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCP STRATEGIE & CONVICTION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FCP STRATEGIE & CONVICTION

25 rue de Courcelles

75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP STRATEGIE & CONVICTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) STRATEGIE & CONVICTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

30/4/2026

DocuSigned by:
DUNAND-ROUX Gilles
F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Associé

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	57 090 902,59	51 079 066,83
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	57 090 902,59	51 079 066,83
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	68 643 972,97	41 378 773,67
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	68 643 972,97	41 378 773,67
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	85 934 427,37	110 791 099,13
OPCVM	85 934 427,37	110 791 099,13
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	613 558,22	1 485 089,75
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I) (*)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	212 282 861,15	204 734 029,38
Créances et comptes d'ajustement actifs	2 139 971,50	2 186 294,54
Comptes financiers	3 677 532,92	5 349 563,95
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	5 817 504,42	7 535 858,49
Total de l'actif I+II	218 100 365,57	212 269 887,87

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	211 782 505,84	200 553 460,08
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	5 196 710,91	8 899 276,92
Capitaux propres I	216 979 216,75	209 452 737,00
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	216 979 216,75	209 452 737,00
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	613 558,22	1 485 089,73
Emprunts (C) (*)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	613 558,22	1 485 089,73
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	507 590,60	1 159 169,74
Concours bancaires	-	172 891,40
Sous-total autres passifs IV	507 590,60	1 332 061,14
Total Passifs : I+II+III+IV	218 100 365,57	212 269 887,87

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	830 683,66	131 571,86
Produits sur obligations	2 062 866,78	60 915,30
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	125 905,38	175 937,83
Sous-total produits sur opérations financières	3 019 455,82	368 424,99
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-6 330,99	-1 514,70
Sous-total charges sur opérations financières	-6 330,99	-1 514,70
Total revenus financiers nets (A)	3 013 124,83	366 910,29
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-5 210 355,50	-4 340 054,06
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-5 210 355,50	-4 340 054,06
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-2 197 230,67	-3 973 143,77
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	64 603,61	-550 099,28
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-2 132 627,06	-4 523 243,05
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	939 021,93	11 174 503,71
Frais de transactions externes et frais de cession	-48 870,88	-151 939,62
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	890 151,05	11 022 564,09
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	156 293,57	939 676,12
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 046 444,62	11 962 240,21

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	6 503 649,68	918 202,39
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-103 593,06	68 620,07
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	6 400 056,62	986 822,46
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-117 163,27	473 457,30
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	6 282 893,35	1 460 279,76
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-	-
Impôt sur le résultat V (*)	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	5 196 710,91	8 899 276,92

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI World All Countries ; 50% ICE BofAML Euro Broad Market Index. L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. Cet indicateur composite correspond aux indicateurs représentatifs des différentes poches ou allocations envisagées.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net en EUR	30 557 248,81	71 707 453,84	141 076 346,90	209 452 737,00	216 979 216,75
Nombre de titres	213 137,11	515 427,14	975 530,90	1 386 825,75	1 402 252,87
Valeur liquidative unitaire	143,36	139,12	144,61	151,03	154,73
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	10,64	8,02	0,72	8,62	0,74
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,73	-3,28	-3,22	-3,26	-1,52

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1.1. Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

Les règles de valorisation peuvent être spécifiques pour les OPC datés. Pendant la période de souscription l'OPC sera valorisé au prix d'achat (Ask) et à compter de la fermeture de l'OPC au prix de vente (Bid).

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Les produits négociés sur un marché non réglementé sont valorisés en Market to Market (à leur valeur de marché) via les modèles classiques de valorisation.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\begin{aligned} & \text{Actif brut} \\ & \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \\ & \times \frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}} \end{aligned}$$

Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion.

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :

- . de la gestion financière ;
 - . de la gestion administrative et comptable ;
 - . de la prestation du dépositaire ;
 - des autres frais de fonctionnement :
 - . honoraires des commissaires aux comptes ;
 - . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.
- Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

• Des frais de transactions

La méthode retenue est celle des frais exclus.

<i>Frais facturés à l'OPC</i>	<i>Assiette</i>	<i>Part</i>	<i>Taux Barème (TTC maximum)</i>
Frais de gestion financière	Actif net	FR0011347236	2,365%
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à la part	0,035%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à la part	3,50%
Commission de surperformance	Actif net	FR0011347236	Néant

Seules les contributions dues pour la gestion de l'OPC en application du d) du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier et les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances sont hors champ des blocs de frais évoqués dans le tableau ci-dessus.

• • Des rétrocessions perçues de frais de gestion ou de droits d'entrée

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.

Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

- Les frais et coûts d'enregistrement et de référencement,
- Les frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs...),
- Les frais et coûts des données,
- Les frais de commissariat aux comptes,
- Les frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte,
- Les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable,
- Les frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC,
- Les frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de mise en œuvre des politiques de vote aux Assemblées Générales...) - Les frais et coûts opérationnels
- Les frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part ou action considérée.

Ces frais de fonctionnement et autres services font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,035%.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux, le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

A l'exception des frais d'intermédiation, des frais de gestion comptable et des frais de dépositaire, l'ensemble des frais évoqués ci-dessus est perçu dans le cadre de la société en participation, qui depuis 1995 assure entre Lazard Frères Banque et Lazard Frères Gestion SAS la mise en commun de leurs moyens tendant à la gestion financière, à la gestion administrative et à l'exécution des mouvements sur les valeurs en portefeuille.

Tous les revenus résultant des techniques de gestion efficace du portefeuille, nets de coûts opérationnels directs et indirects sont restitués à l'OPC. Tous les coûts et frais relatifs à ces techniques de gestion sont pris en charge par l'OPC.

Pour plus d'informations, les investisseurs pourront se reporter au rapport annuel.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part STRATEGIE & CONVICTION	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	209 452 737,00	141 076 346,90
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	32 272 292,52	75 966 295,45
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-29 838 789,77	-15 626 148,13
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-2 197 230,67	-3 973 143,77
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	890 151,05	11 022 564,09
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	6 400 056,62	986 822,46
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	216 979 216,75	209 452 737,00

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	213 755,34	32 272 292,52
Parts rachetées durant l'exercice	-198 328,22	-29 838 789,77
Solde net des souscriptions/rachats	15 427,12	2 433 502,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 402 252,87	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
STRATEGIE & CONVICTION FR0011347236	Capitalisation	Capitalisation	EUR	216 979 216,75	1 402 252,87	154,73

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ETATS-UNIS +/-	FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	JAPON +/-	SUISSE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	57 090,91	28 672,75	6 682,95	5 053,91	4 330,60	3 228,83
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	10 249,45	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	67 340,36					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	-	-	-	-	-	-

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	68 643,98	68 643,98	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 677,53	-	-	-	3 677,53
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	48 635,56	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		117 279,54	-	-	3 677,53

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	1 006,05	-	18 682,33	23 839,71	21 933,15	3 182,73
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 677,53	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	48 635,56	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	3 677,53	1 006,05	-	18 682,33	23 839,71	70 568,71	3 182,73

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 JPY +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 GBP +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	31 505,83	4 330,60	3 228,83	2 361,71	1 025,24
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	695,74	231,40	-	408,64	-
Comptes financiers	647,43	619,62	557,46	652,54	152,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	15 672,23	-12 462,04	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	48 521,23	-7 280,42	3 786,29	3 422,89	1 177,24

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	66 545,77	1 057,28	1 040,92
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	66 545,77	1 057,28	1 040,92

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400TS50	IAM SPACE PART I	HERMITAGE GESTION PRIVEE	Fonds / Actions	France	EUR	2 064 816,00
FR001400SC59	IAM ARTIFICIAL INTELLIGENCE I	ITAVERA AM	Fonds / Actions	France	EUR	6 186 075,00
FR0000174310	LAZARD SMALL CAPS EURO I	Lazard Frères Gestion SAS	Actions Euro	France	EUR	6 328 620,00
FR0010365288	Lazard Actions Emergentes I	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	16 584 745,00
FR0013305844	NORDEN SMALL TC	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	2 018 250,00
FR0014010419	LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE PART EC	Lazard Frères Gestion SAS	Fonds / Actions	France	EUR	2 109 820,00
FR0011530534	LAZARD GESTION FLEXIBLE	Lazard Frères Gestion SAS	Fonds / Diversifiés	France	EUR	1 325,37
FR0011310606	LAZARD GESTION FLEXIBLE-M	Lazard Frères Gestion SAS	Fonds / Diversifiés	France	EUR	8 221 400,00
FR0011291657	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	Lazard Frères Gestion SAS	Monétaire Euro	France	EUR	4 333 320,00
FR0010505313	LAZARD EURO CORP HIGH YIELD - Part PVC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	11 068 800,00
FR0011844034	LAZARD CREDIT FI SRI - Part PC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	9 854 640,00
FR0010235507	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - Action PC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	12 121 800,00
IE00BGPBV393	LAZARD JAPANESE STRATEGIC EQUITY FUND A EUR	LAZARD FUND MANAGERS (IRELAND) LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	EUR	652 310,00
IE000FS7MRA5	LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND A	LAZARD FUND MANAGERS (IRELAND) LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	EUR	1 639 431,00
IE0006ZU4VE9	LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND EA ACC EUR	LAZARD FUND MANAGERS (IRELAND) LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	EUR	2 749 075,00
Total						85 934 427,37

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	13 899,98
	Dépôts de garantie en espèces	2 095 521,57
	Coupons et dividendes en espèces	30 549,95
Total des créances		2 139 971,50
Dettes		
	Rachats à payer	28 061,66
	Frais de gestion fixe	479 528,94
Total des dettes		507 590,60
Total des créances et des dettes		1 632 380,90

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	5 210 355,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,39
Rétrocessions des frais de gestion	-

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			77 683 536,37
	FR0010365288	Lazard Actions Emergentes I	16 584 745,00
	FR0011844034	LAZARD CREDIT FI SRI - Part PC EUR	9 854 640,00
	FR0010235507	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - Action PC EUR	12 121 800,00
	FR0010505313	LAZARD EURO CORP HIGH YIELD - Part PVC EUR	11 068 800,00
	FR0011291657	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	4 333 320,00
	FR0011530534	LAZARD GESTION FLEXIBLE	1 325,37
	FR0011310606	LAZARD GESTION FLEXIBLE-M	8 221 400,00
	IE00BGPBV393	LAZARD JAPANESE STRATEGIC EQUITY FUND A EUR	652 310,00
	FR0000174310	LAZARD SMALL CAPS EURO I	6 328 620,00
	FR0014010419	LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE PART EC	2 109 820,00
	IE000FS7MRA5	LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND A	1 639 431,00
	IE0006ZU4VE9	LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND EA ACC EUR	2 749 075,00
	FR0013305844	NORDEN SMALL TC	2 018 250,00
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			77 683 536,37

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-2 132 627,06	-4 523 243,05
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-	-
Revenus de l'exercice à affecter	-2 132 627,06	-4 523 243,05
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-2 132 627,06	-4 523 243,05

Part STRATEGIE & CONVICTION

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-2 132 627,06	-4 523 243,05
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-2 132 627,06	-4 523 243,05
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-2 132 627,06	-4 523 243,05
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 132 627,06	-4 523 243,05
Total	-2 132 627,06	-4 523 243,05
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 046 444,62	11 962 240,21
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 046 444,62	11 962 240,21
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 046 444,62	11 962 240,21

Part STRATEGIE & CONVICTION

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 046 444,62	11 962 240,21
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 046 444,62	11 962 240,21
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 046 444,62	11 962 240,21
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 046 444,62	11 962 240,21
Total	1 046 444,62	11 962 240,21
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			57 090 902,59	26,31
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			57 090 902,59	26,31
Assurance			1 480 385,50	0,68
ALLIANZ SE-REG	EUR	3 791	1 480 385,50	0,68
Automobiles			1 135 376,60	0,52
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	12 190	1 135 376,60	0,52
Banques commerciales			2 143 046,04	0,99
BNP PARIBAS	EUR	14 080	1 137 523,20	0,53
JPMORGAN CHASE & CO	USD	3 665	1 005 522,84	0,46
Boissons			545 047,87	0,25
ASAHI GROUP HOLDINGS LTD	JPY	61 200	545 047,87	0,25
Conglomérats industriels			2 648 098,77	1,22
HITACHI LTD	JPY	54 000	1 437 933,74	0,66
PARKER HANNIFIN CORP	USD	1 617	1 210 165,03	0,56
Distribution spécialisée			815 227,64	0,38
ROSS STORES INC	USD	5 315	815 227,64	0,38
Divertissement			685 167,70	0,32
WALT DISNEY CO/THE	USD	7 073	685 167,70	0,32
Equipements de communication			1 002 647,23	0,46
MOTOROLA SOLUTIONS INC	USD	3 072	1 002 647,23	0,46
Equipements électriques			984 935,70	0,45
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4 193	984 935,70	0,45
Equipements et fournitures médicaux			2 979 287,82	1,37
BECTON DICKINSON AND CO	USD	4 455	736 158,93	0,34
ESSILORLUXOTTICA	EUR	4 332	1 169 206,80	0,54
MEDTRONIC PLC	USD	13 130	1 073 922,09	0,49
Equipements et instruments électroniques			931 009,79	0,43
MURATA MANUFACTURING CO LTD	JPY	52 800	931 009,79	0,43
FPI de détail			1 235 284,92	0,57
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	13 317	1 235 284,92	0,57
Industrie aérospatiale et défense			2 043 965,73	0,94
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	3 735	620 427,56	0,29
RTX CORP	USD	9 116	1 423 538,17	0,65
Logiciels			4 537 938,71	2,09
ADOBE INC	USD	1 545	460 415,13	0,21
MICROSOFT CORP	USD	7 945	3 271 625,78	1,51
SAP SE	EUR	3 868	805 897,80	0,37
Machines			1 025 240,27	0,47
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	66 849	1 025 240,27	0,47

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Marchés de capitaux			2 930 891,17	1,35
BANCO SANTANDER SA	EUR	170 589	1 717 831,23	0,79
MORGAN STANLEY	USD	8 025	1 213 059,94	0,56
Médias et services interactifs			2 372 718,29	1,09
ALPHABET INC-CL A	USD	8 903	2 372 718,29	1,09
Ordinateurs et périphériques			1 840 717,54	0,85
APPLE INC	USD	7 952	1 840 717,54	0,85
Produits alimentaires			564 265,09	0,26
MONDELEZ INTERNATIONAL INC-A	USD	12 311	564 265,09	0,26
Produits chimiques			1 772 059,45	0,82
ECOLAB INC	USD	3 786	846 269,08	0,39
LINDE PLC	USD	2 550	925 790,37	0,43
Produits de soins personnels			959 060,26	0,44
ESTEE LAUDER COMPANIES-CL A	USD	10 756	959 060,26	0,44
Produits domestiques			896 089,70	0,41
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	13 036	896 089,70	0,41
Produits pharmaceutiques			5 123 793,68	2,38
ASTRAZENECA PLC	GBP	9 280	1 465 626,75	0,69
DAIICHI SANKYO CO LTD	JPY	27 700	503 775,48	0,23
MERCK & CO. INC.	USD	12 995	1 164 675,98	0,54
ROCHE HOLDING AG-BR	CHF	2 704	974 079,31	0,45
SANOFI	EUR	12 278	1 015 636,16	0,47
Produits pour l'industrie du bâtiment			1 227 214,19	0,57
GEBERIT AG-REG	CHF	1 843	1 227 214,19	0,57
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			4 844 564,36	2,23
APPLIED MATERIALS INC	USD	4 842	1 059 513,46	0,49
ASML HOLDING NV	EUR	1 285	1 183 999,00	0,55
BROADCOM INC	USD	1 909	562 565,37	0,26
NVIDIA CORP	USD	12 837	2 038 486,53	0,93
Services aux entreprises			833 375,96	0,38
ACCENTURE PLC-CL A	USD	3 648	833 375,96	0,38
Services aux professionnels			1 027 533,35	0,47
SGS SA-REG	CHF	10 523	1 027 533,35	0,47
Services de télécommunication diversifiés			1 051 522,56	0,48
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	38 016	1 051 522,56	0,48
Services financiers diversifiés			4 313 355,00	1,99
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	2 596	580 725,20	0,27
INTERCONTINENTAL EXCHANGE IN	USD	7 063	974 007,82	0,45
ORIX CORP	JPY	36 900	912 832,72	0,42
S&P GLOBAL INC	USD	1 298	577 565,52	0,27
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	4 247	1 268 223,74	0,58

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Textiles, habillement et produits de luxe			1 140 360,00	0,53
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	1 768	1 140 360,00	0,53
Vente par correspondance			2 000 721,70	0,92
AMAZON.COM INC	USD	10 180	2 000 721,70	0,92
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			68 643 972,97	31,64
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			68 643 972,97	31,64
Assurance			1 014 482,30	0,47
ASS GENERALI 4.083% 16-07-35	EUR	1 000 000	1 014 482,30	0,47
Banques commerciales			28 434 942,84	13,10
BANCO BPM 3.375% 21-01-30 EMTN	EUR	1 000 000	1 043 485,55	0,48
BANCO DE BADELL 4.0% 15-01-30	EUR	1 000 000	1 069 959,11	0,49
BANKINTER 5.0% 25-06-34	EUR	1 000 000	1 068 445,34	0,49
BARCLAYS 4.973% 31-05-36 EMTN	EUR	1 000 000	1 077 743,00	0,50
BBVA 4.875% 08-02-36 EMTN	EUR	1 000 000	1 098 093,90	0,51
BELFIUS SANV 3.75% 22-01-29	EUR	1 000 000	1 055 988,42	0,49
BK IRELAND GROUP 4.75% 10-08-34	EUR	1 000 000	1 057 280,27	0,49
BPCE 4.25% 16-07-35 EMTN	EUR	1 000 000	1 039 223,84	0,48
BPER BANCA 3.625% 15-01-31	EUR	1 000 000	1 048 776,85	0,48
CA 3.125% 26-01-29 EMTN	EUR	1 000 000	1 036 082,05	0,48
CAIXABANK 5.0% 19-07-29 EMTN	EUR	1 000 000	1 075 052,67	0,50
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 4.625% 17-01-31	EUR	1 000 000	1 096 694,45	0,50
DANSKE BK 3.75% 19-11-36 EMTN	EUR	1 000 000	1 006 893,77	0,46
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 4.0% 24-06-32	EUR	1 000 000	1 032 594,86	0,48
EFG EUROBANK 4.0% 24-09-30	EUR	1 000 000	1 040 327,67	0,48
ERSTE GR BK 3.25% 14-01-33	EUR	1 000 000	1 026 958,63	0,47
HSBC 4.752% 10-03-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 062 032,73	0,49
IBERCAJA 4.375% 30-07-28	EUR	1 000 000	1 094 643,22	0,50
INTE 3.85% 16-09-32 EMTN	EUR	1 000 000	1 029 528,22	0,47
LANDESBANK LAND BADEN WUERT 2.625% 20-02-30	EUR	1 000 000	1 020 856,78	0,47
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.0% 18-03-28	EUR	1 000 000	1 050 364,59	0,48
NATL WESTMINSTER BANK 3.625% 09-01-29	EUR	1 000 000	1 058 612,74	0,49
NOVO BAN 4.25% 08-03-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 054 520,82	0,49
RCI BANQUE 3.875% 30-09-30	EUR	1 000 000	1 021 842,95	0,47
SG 4.75% 28-09-29	EUR	1 000 000	1 059 898,56	0,49
UNICAJA BANCO SA E 3.5% 12-09-29	EUR	1 000 000	1 025 067,40	0,47
UNICREDIT 4.3% 23-01-31 EMTN	EUR	1 000 000	1 083 974,45	0,50
Boissons			1 021 303,63	0,47
PERNOD RICARD 3.25% 02-11-28	EUR	1 000 000	1 021 303,63	0,47
Compagnies aériennes			1 037 885,07	0,48
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.625% 03-09-28	EUR	1 000 000	1 037 885,07	0,48
Composants automobiles			1 040 923,15	0,48
FERRARI NV E 3.625% 21-05-30	EUR	1 000 000	1 040 923,15	0,48
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 035 903,36	0,48
CARREFOUR 3.75% 10-10-30 EMTN	EUR	1 000 000	1 035 903,36	0,48

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Electricité			3 175 737,39	1,46
EDF 4.25% 25-01-32 EMTN	EUR	1 000 000	1 087 176,23	0,49
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 3.5% 16-07-30	EUR	1 000 000	1 035 494,04	0,48
ORANO 4.0% 12-03-31 EMTN	EUR	1 000 000	1 053 067,12	0,49
Epargne et prêts hypothécaires			1 052 503,01	0,49
Cellnex Finance Company SAU 3.625% 24-01-29	EUR	1 000 000	1 052 503,01	0,49
Equipements électriques			1 031 474,04	0,48
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.0% 10-01-31	EUR	1 000 000	1 031 474,04	0,48
Equipements et fournitures médicaux			1 046 762,03	0,48
BECTON DICKINSON AND 3.519% 08-02-31	EUR	1 000 000	1 046 762,03	0,48
Finances			1 041 825,34	0,48
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 3.25% 21-01-31	EUR	1 000 000	1 041 825,34	0,48
Gaz			1 045 079,04	0,48
SNAM 3.375% 19-02-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 045 079,04	0,48
Gestion immobilière et développement			1 081 620,55	0,50
GRAND CITY PROPERTIES 4.375% 09-01-30	EUR	1 000 000	1 081 620,55	0,50
Hôtels, restaurants et loisirs			1 054 964,32	0,49
ACCOR 3.875% 11-03-31	EUR	1 000 000	1 054 964,32	0,49
Infrastructure de transports			2 024 351,58	0,93
ADP 3.375% 16-05-31 EMTN	EUR	1 000 000	1 029 136,99	0,47
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 1.625% 25-01-28	EUR	1 000 000	995 214,59	0,46
Marchés de capitaux			3 055 909,31	1,41
ABN AMRO BK 3.0% 01-10-31	EUR	1 000 000	1 000 460,41	0,46
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.25% 02-04-29	EUR	1 000 000	1 033 808,42	0,48
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 3.25% 30-11-28	EUR	1 000 000	1 021 640,48	0,47
Media			1 013 510,96	0,47
JCDECAUX 2.625% 24-04-28	EUR	1 000 000	1 013 510,96	0,47
Métaux et minerais			1 006 739,18	0,46
ARCELLOR MITTAL 3.125% 13-12-28	EUR	1 000 000	1 006 739,18	0,46
Produits pour l'industrie du bâtiment			1 024 887,12	0,47
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.25% 09-08-29	EUR	1 000 000	1 024 887,12	0,47
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			1 038 606,78	0,48
INFINEON TECHNOLOGIES AG 3.375% 26-02-27	EUR	1 000 000	1 038 606,78	0,48
Services aux collectivités			2 040 991,50	0,94
IBERDROLA FINANZAS SAU 2.625% 30-03-28	EUR	1 000 000	1 021 438,90	0,47
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.974% 10-01-31	EUR	1 000 000	1 019 552,60	0,47
Services clientèle divers			2 072 538,91	0,96
EDENRED 3.625% 05-08-32	EUR	1 000 000	1 010 825,21	0,47
LEASYS 4.625% 16-02-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 061 713,70	0,49
Services de télécommunication diversifiés			1 977 662,23	0,91
ATT 3.95% 30-04-31	EUR	1 000 000	1 059 944,79	0,49
TELEFONICA EMISIONES SAU 0.664% 03-02-30	EUR	1 000 000	917 717,44	0,42

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication mobile			1 054 792,74	0,49
AMERICAN TOWER 3.9% 16-05-30	EUR	1 000 000	1 054 792,74	0,49
Services financiers diversifiés			6 160 341,86	2,84
ARGENTA SPAARBANK 1.375% 08-02-29	EUR	1 000 000	979 789,18	0,45
BANCO DE CREDITO SOCIAL 4.125% 03-09-30	EUR	1 000 000	1 045 078,70	0,48
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.875% 26-01-28	EUR	1 000 000	1 059 980,55	0,49
BANQUE STELLANTIS FRANCE 3.125% 20-01-28	EUR	1 000 000	1 036 105,75	0,48
ENEL FINANCE INTL NV 3.375% 23-07-28	EUR	1 000 000	1 033 339,32	0,48
NATURGY FINANCE BV 1.25% 19-04-26	EUR	1 000 000	1 006 048,36	0,46
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			1 030 023,29	0,47
UNIBAIL RODAMCO SE 3.5% 11-09-29	EUR	1 000 000	1 030 023,29	0,47
Textiles, habillement et produits de luxe			1 028 211,44	0,47
KERING 3.625% 05-09-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 028 211,44	0,47
TITRES D'OPC			85 934 427,37	39,60
OPCVM			85 934 427,37	39,60
Gestion collective			85 934 427,37	39,60
IAM ARTIFICIAL INTELLIGENCE I	EUR	2 500	6 186 075,00	2,85
IAM SPACE PART I	EUR	800	2 064 816,00	0,95
Lazard Actions Emergentes I	EUR	125	16 584 745,00	7,63
LAZARD CREDIT FI SRI - Part PC EUR	EUR	6 000	9 854 640,00	4,54
LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - Action PC EUR	EUR	7 500	12 121 800,00	5,59
LAZARD EURO CORP HIGH YIELD - Part PVC EUR	EUR	5 000	11 068 800,00	5,10
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	EUR	2 000	4 333 320,00	2,00
LAZARD GESTION FLEXIBLE	EUR	1	1 325,37	0,00
LAZARD GESTION FLEXIBLE-M	EUR	5 000	8 221 400,00	3,79
LAZARD JAPANESE STRATEGIC EQUITY FUND A EUR	EUR	5 000	652 310,00	0,30
LAZARD SMALL CAPS EURO I	EUR	6 000	6 328 620,00	2,92
LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE PART EC	EUR	2 000	2 109 820,00	0,97
LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND A	EUR	15 000	1 639 431,00	0,76
LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND EA ACC EUR	EUR	25 000	2 749 075,00	1,27
NORDEN SMALL TC	EUR	15 000	2 018 250,00	0,93
Total			211 669 302,93	97,55

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0326	75	57 360,00	-	4 380 750,00
SP 500 MINI 0326	20	-	-23 628,08	5 868 704,50
Sous-total 1.		57 360,00	-23 628,08	10 249 454,50
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		57 360,00	-23 628,08	10 249 454,50

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BUND 0326	250	-	-285 000,00	31 892 500,00
LONG GILT FUT 0326	160	120 941,42	-	16 743 056,75
Sous-total 1.		120 941,42	-285 000,00	48 635 556,75
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		120 941,42	-285 000,00	48 635 556,75

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EC EURUSD 0326	125	92 862,62	-	15 672 229,55
RY EURJPY 0326	-100	-	-114 754,18	-12 462 032,66
Sous-total 1.		92 862,62	-114 754,18	3 210 196,89
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		92 862,62	-114 754,18	3 210 196,89

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	211 669 302,93
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	33 731,92
Total instruments financiers à terme - taux	-164 058,58
Total instruments financiers à terme - change	-21 891,56
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	6 159 898,60
Autres passifs (-)	-697 766,56
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	216 979 216,75

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part STRATEGIE & CONVICTION	EUR	1 402 252,87	154,73

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Stratégie & Conviction

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Stratégie & Conviction
Code ISIN : FR0011347236
Initiateur du PRIIPS : LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web : www.lazardfreresgestion.fr
Contact : Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément : LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés : 09/09/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 31/10/2012 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI World All Countries ; 50% ICE BofAML Euro Broad Market Index. Les constituants de l'indicateur sont exprimés en EUR. Les constituants de l'indicateur s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement.

Cet indicateur composite correspond aux indicateurs représentatifs des différentes poches ou allocations envisagées.

Le FCP est un fonds de fonds multi-classes d'actifs qui peut aussi être investi en titres vifs (en actions et /ou en obligations).

Le FCP peut investir :

- jusqu'à 100% de l'actif net en cumul dans des OPCVM (de droit français ou étranger), dans des fonds d'investissement à vocation générale français et dans des fonds professionnels à vocation générale qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.
- jusqu'à 30% de l'actif net en cumul dans des FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne ou des fonds d'investissement respectant les 4 critères de l'article R. 214 13 du Comofi.

Les fourchettes d'exposition sont les suivantes :

- Exposition nette actions : +20% / +80%.

La gestion s'exerce au travers de positions acheteuses et/ou vendeuses (sur des titres vifs et/ou des dérivés) sur tous les secteurs, toutes zones géographiques (y compris les pays émergents dans une limite de 20% de l'actif net) et toutes les capitalisations boursières (y compris les petites capitalisations). L'exposition aux petites capitalisations (capitalisations boursières inférieures à 2 milliards €) est limitée à 20% de l'actif net.

- Sensibilité taux : -5 / +8.

La gestion s'exerce au travers de positions acheteuses et/ou vendeuses (sur des titres vifs et/ou des dérivés), sur toutes les zones géographiques (y compris les pays émergents), sur tous types de dettes (y compris les subordonnés financiers, les véhicules de titrisation et les obligations convertibles) et toutes qualités de crédit (y compris les titres à caractère spéculatifs). L'exposition aux obligations convertibles contingentes (« CoCos ») est limitée à 30% maximum de l'actif net. Les titres à caractère spéculatifs (obligations high yield), notés ainsi par les agences de notation, ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, sont limités à 50% maximum de l'actif net.

Le FCP peut également être exposé jusqu'à 100% de son actif net dans des fonds monétaires de droit français ou étrangers ou en titres de créances négociables d'émetteurs publics ou privés notés investment grade ou équivalent selon la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notes des agences de notation mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le FCP peut être exposé jusqu'à 100% de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Le FCP peut utiliser des futures, des options, des swaps, des dérivés de crédit (CDS) et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille. Le portefeuille est exposé aux risques actions, de taux, de crédit et de change dans une enveloppe de risque fixée par une VaR absolue.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvré
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 10h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

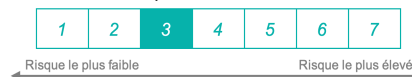
Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée :
5 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.



Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque lié aux dérivés
- Risque de liquidité

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 580 €	4 930 €
	Rendement annuel moyen	-44,2%	-13,2%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 210 €	8 160 €
	Rendement annuel moyen	-17,9%	-4,0%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 740 €	10 680 €
	Rendement annuel moyen	-2,6%	1,3%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 920 €	12 320 €
	Rendement annuel moyen	29,2%	4,3%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 - 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2018 - 31/08/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/12/2018 - 29/12/2023

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	716 €	2 278 €
Incidence des coûts annuels (*)	7,3%	4,2% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,5% avant déduction des coûts et de 1,3% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		

Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	3,19% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	306 €
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Pour l'OPC, le plafonnement des rachats peut être appliqué par la société de gestion lorsque le seuil de 10% de l'actif net est atteint. Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, sur les performances passées et sur les calculs des scénarios de performance du produit sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

Un Conseiller à l'OPC a été nommé. Des informations relatives à celui-ci figurent au point II du prospectus.

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Stratégie & Conviction

Identifiant d'entité juridique : 969500VHVMBOPD5CEO86

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui ☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 69,54% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

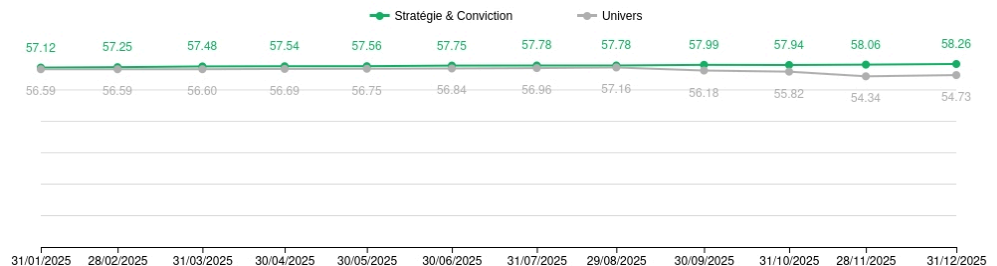
Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externe :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence.

La méthodologie utilisée pour calculer les indicateurs figure dans la notice méthodologique ESG disponible sur le site Internet de la société de gestion.

Évolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :
L'indice de référence du portefeuille.

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	16,88%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	16,63%
Augmentation température implicite	≤2°C	43,58%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	26,63%
Alignement à la Taxinomie européenne	Supérieur ou égal à 10%	12,81%
Approbation de la trajectoire par SBTi	Trajectoire et ses objectifs climatiques approuvés par la Science Based Targets initiative	34,34%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	17,37%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	8,12%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	7,17%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	36,31%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" :

www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05."

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

	Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	LAZARD CREDIT FI SRI - PART PC EUR	OPC	5,90%	FRANCE
2	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - ACTION PC EUR	OPC	5,79%	FRANCE
3	LAZARD ACTIONS EMERGENTES I	OPC	5,67%	FRANCE
4	LAZARD EURO CORP HIGH YIELD - PART PVC EUR	OPC	4,65%	FRANCE
5	LAZARD GESTION FLEXIBLE-M	OPC	3,67%	FRANCE
6	LAZARD INNOVATION PART IC	OPC	2,25%	FRANCE
7	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	OPC	2,05%	FRANCE
8	LAZARD OBJ SMALL CAPS EURO-A	OPC	1,91%	FRANCE
9	OBJECTIF MONETAIRE EURO-B	OPC	1,89%	FRANCE
10	LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND EA ACC EUR	OPC	1,86%	FRANCE
11	IAM ARTIFICIAL INTELLIGENCE I	OPC	1,84%	FRANCE
12	MICROSOFT CORP	INFORMATION ET COMMUNICATION	1,36%	ÉTATS-UNIS
13	NORDEN SMALL TC	OPC	1,33%	FRANCE
14	LAZARD JAPANESE STRATEGIC EQUITY FUND A EUR	OPC	1,09%	FRANCE
15	OBJECTIF INVESTISS RESPONSAB	OPC	0,94%	FRANCE

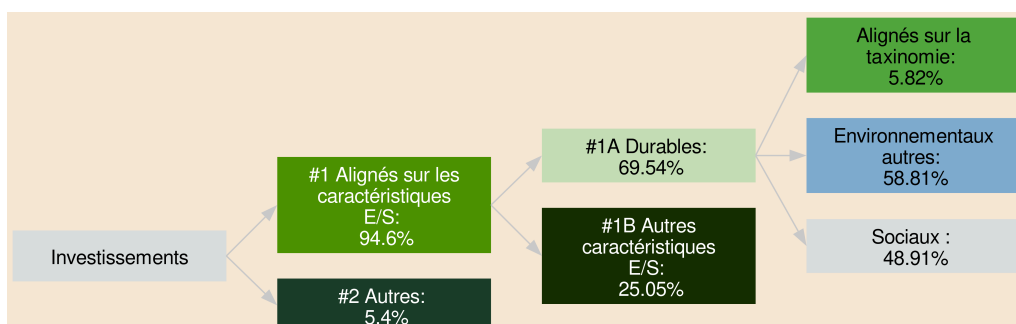
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

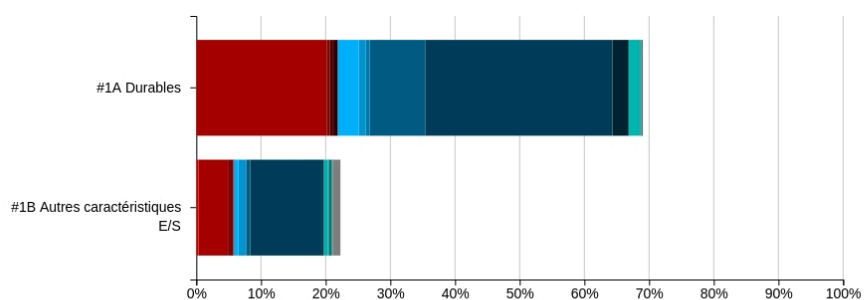
La catégorie #2 Autres inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Durables	#1B Autres caractéristiques E/S
■ Agriculture, sylviculture et pêche		0.03%
■ Industries extractives	0.04%	0.34%
■ Industrie manufacturière	20.18%	4.52%
■ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0.40%	0.83%
■ Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0.57%	0.05%
■ Construction	0.71%	0.12%
■ Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	3.21%	0.63%
■ Transports et entreposage	1.11%	1.14%
■ Hébergement et restauration	0.60%	0.04%
■ Information et communication	8.56%	0.63%
■ Activités financières et d'assurance	28.95%	11.17%
■ Activités immobilières	2.52%	0.24%
■ Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1.75%	0.63%
■ Activités de services administratifs et de soutien	0.23%	0.17%
■ Administration publique	0.01%	0.43%
■ Enseignement	0.01%	0.05%
■ Santé humaine et action sociale	0.09%	0.02%
■ Arts, spectacles et activités récréatives	0.09%	0.07%
■ Autres activités de services	0.01%	0.02%
■ Activités extra-territoriales		
■ OPC		1.15%

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 5,15% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☒ Oui :

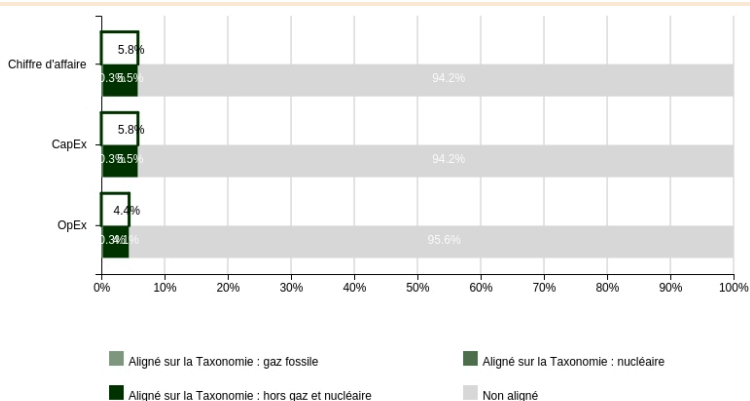
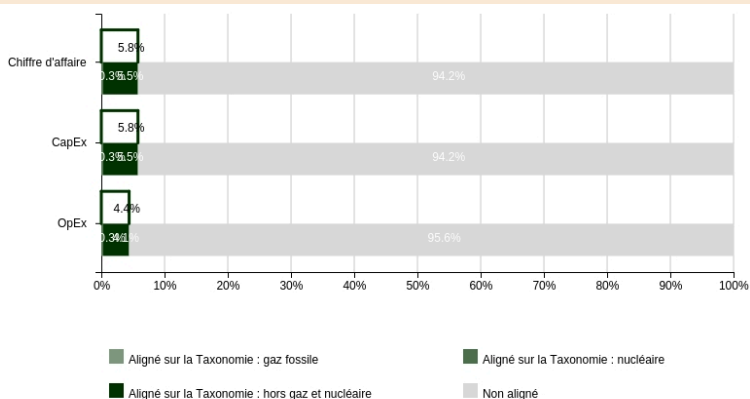
☒ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 58,81%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 48,91%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 5,40%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres vifs du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les actions et obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;

- 75% pour les actions et obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 94,60%.

Ces taux s'entendent en pourcentage de l'actif total à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de ISS ESG

L'univers ESG de référence du portefeuille est :
L'indice de référence du portefeuille.

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.